



Venelles, le

Le 8 Mars 2006

Le Maire

à

Service : Urbanisme
Dossier suivi par : Stéphan BALLIVET
04 42 54 93 19

u/06/296

N° : JPS/MG/SB/MC

Objet :

A.S.L. du Lotis. VAL CLOS
Monsieur REMILI
14, Rue Lou Récaloun
13770 VENELLES

Monsieur Le Président,

C'est avec attention que j'ai pris connaissance de vos courriers reçus en Mairie les 20 et 21 Février 2006 et ai bien noté tout l'intérêt que représente pour l'Association Syndicale Libre de votre lotissement, la prise en charge de vos voies « débouchantes ».

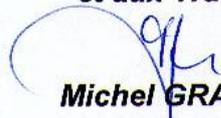
Comme je vous l'ai indiqué lors de nos entrevues et dans mes précédents courriers, la municipalité effectue actuellement une vérification de l'état des voies dans le cadre de la mise à jour du répertoire des voiries communales.

Cette vérification est effectuée en vue de régulariser et d'intégrer les voies en état satisfaisant et dont les diverses inspections et expertises ont été réalisées.

Toutefois, comme je vous en ai déjà informé, les voies à caractère d'impasse ne peuvent être, légalement, prises en charge par la Commune.

Restant à votre disposition, je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire, J.-P. SAEZ
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme
et aux Travaux


Michel GRANIER

